

COMMUNE DE SAINT CYR DES GATS – Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize mars, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr des Gâts ont été convoqués par M RIVIERE Francis, maire, pour le vingt mars deux mil vingt-six à 19h00.

Ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Election du maire
3. Fixation du nombre de postes d'adjoints
4. Election des adjoints
5. Lecture de la charte de l' élu local par la maire élu

SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr- des-Gâts, dûment convoqués se sont réunis à 19h00 en session ordinaire, dans la salle de la mairie.

Nombre de membres en exercice : **15** Présents : **15** Votants : **15**

Date de convocation : **16/03/2026**

Date d'affichage : **23/03/2026**

Etaient présents : AUGER Aurélie, AUGER Christophe, AUGER Frédéric, DESMIER Jean-Louis, DONEY Yannick, GAUTOURNEAU Ludovic, HAMDI Marine, LECERF Vincent, MARTINEAU Maryline, PAIN Céline, POTET Jean-Christophe, RENAUDET Ophélie, TEXIER Morgane, TOURNIER Alexis, VALET Jean-Claude.

Secrétaire de séance : AUGER Aurélie

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr DESMIER Jean-Louis (plus âgé des membres présents), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame AUGER Aurélie est désignée secrétaire de séance.

2. Election du maire

2.1 Présidence de l'assemblée

Mr DESMIER Jean-Louis, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme DONEY Yannick et M GAUTOURNEAU Ludovic.

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-

COMMUNE DE SAINT CYR DES GATS – Séance du 20 mars 2026

verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	13

Ont obtenu :

M AUGER Christophe	13 voix
--------------------	---------

2.5 Proclamation de l'élection du maire

M AUGER Christophe a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Fixation du nombre de postes d'adjoints

Avant de procéder à l'élection des adjoints, le conseil municipal doit définir le nombre d'adjoints à désigner.

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints au maire au maximum.

Il est rappelé qu'en application de la délibération antérieure, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Au vu de ces éléments, le maire demande de fixer le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Après vote à main levée à l'unanimité des votants (soit 15), le nombre d'adjoints est fixé à 4.

4. Election des adjoints

Le nombre d'adjoints ayant été fixé à quatre, Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les modalités de la loi n°2025-444 du 21 mai 2025 et de l'article L.2122-7-2 du CGCT.

Liste des candidats aux fonctions d'adjoints :

- Mr VALET Jean-Claude : 1^{er} adjoint,
- Mme MARTINEAU Maryline : 2^{ème} adjoint,
- Mr AUGER Frédéric : 3^{ème} adjoint,
- Mme PAIN Céline : 4^{ème} adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15

Ont obtenu :

M VALET Jean-Claude	15 voix
Mme MARTINEAU Maryline	15 voix
Mr AUGER Frédéric	15 voix
Mme PAIN Céline	15 voix

Proclamation de l'élection des adjoints

M VALET Jean-Claude a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Mme MARTINEAU Maryline a été proclamée deuxième adjoint et a été immédiatement installée.

M AUGER Frédéric a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

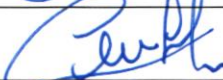
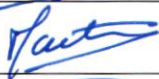
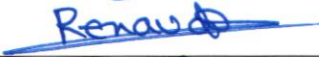
Mme PAIN Céline a été proclamée quatrième adjoint et a été immédiatement installée.

5. Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

La séance est close le 20 mars 2026 à 19 h 45.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le mardi 21 avril 2026 à 20h30.

Signatures :

Conseillers municipaux présents	Signatures	Observations
AUGER Aurélie		
AUGER Christophe		
AUGER Frédéric		
DESMIER Jean-Louis		
DONEY Yannick		
GAUTOURNEAU Ludovic		
HAMDI Marine		
LECERF Vincent		
MARTINEAU Maryline		
PAIN Céline		
POTET Jean-Christophe		
RENAUDET Ophélie		
TEXIER Morgane		
TOURNIER Alexis		
VALET Jean-Claude		